

Options pour les apprenti-e-s en 3^e année d'apprentissage

Les options

Au cours de la troisième année d'apprentissage, les apprenti(e)s ont la possibilité d'approfondir certaines compétences opérationnelles. Les options suivantes sont disponibles : finances, communication dans la langue nationale (langue standard), communication dans une langue étrangère, technologie.

Choix et inscription aux options

Principe : dans la mesure du possible, il convient de choisir une option pouvant être mise en œuvre dans l'entreprise avec un mandat pratique spécifique à cette option. Ces informations ainsi que des indications sur la mise en œuvre des options dans l'entreprise avec des mandats pratiques spécifiques à la branche sont disponibles sous « Informations pour les entreprises », « Les mandats pratiques » (en bas du site web).

Inscription aux options

Au cours de la deuxième année d'apprentissage, l'école professionnelle compétente informe les entreprises formatrices du choix et de l'inscription aux options. L'entreprise formatrice choisit l'option en collaboration avec l'apprenti/e.

Les écoles professionnelles établissent une base théorique solide et forment de manière intensive aux compétences spécifiques à l'option.

Que faire lorsqu'une option ne peut être mise en œuvre avec un travail pratique spécifique à l'option ?

Dans ce cas, un travail mandat de transfert dans l'option choisie est réalisé dans l'entreprise sans que les apprentis exercent les activités correspondantes à l'identique dans la pratique. Cela peut par exemple se faire dans le cadre d'un stage de courte durée dans le service concerné. Le mandat de transfert est accompagné et évalué par l'école.

Documentation : le travail de transfert est enregistré dans time2learn sous DOCUMENTATION D'APPRENTISSAGE / eDossier. Un mandat pratique spécifique à une option n'est pas enregistré dans time2learn lorsqu'un mandat de transfert scolaire est mis en œuvre.

Informations complémentaires de l'organisme responsable FOCOS (Formation Commerciale Suisse)

Vous trouverez de plus amples informations sur le thème des options en cliquant sur le lien suivant :

[Fiche d'information « Employé-e-s de commerce CFC : mise en œuvre des options »](#)